

Des congrès en positif

Notre tour de France des congrès locaux, préparatoires au congrès national, s'achève.

Picardie

Le congrès régional s'est déroulé le vendredi 27 février 2015, à Amiens, en présence de Martine Vignau, secrétaire nationale de l'UNSA.

Malgré la période des vacances scolaires et une grève à la SNCF, une quarantaine de militants avait fait le déplacement pour débattre et échanger.

Le rapport d'activité de l'UR et les modifications de son règlement intérieur ont été adoptés à l'unanimité.

Le congrès a procédé au renouvellement du bureau en votant pour la liste conduite par Daniel Sylvestre, nouveau secrétaire général. Les congressistes ont accepté un projet d'action pour les quatre années à venir.

Le rapport d'activité nationale et les modifications statutaires ont été votés à l'unanimité.

Les échanges entre Martine Vignau et les participants sur la résolution générale furent riches et constructifs.

Midi Pyrénées

152 délégués représentant 31 organisations syndicales (23 du secteur privé et 8 de la Fonction Publique) et issus des 8 Unions Départementales de la Région ont participé aux travaux toute la journée.

Ce congrès était animé par Antoine Loguillard, secrétaire régional, Patrick Mouinet (président de séance) et Claudie Gleizes, trésorière régionale.

Frédéric Vaysse, secrétaire régional de l'UNSA Languedoc Roussillon, a assisté à la totalité du congrès et a été invité à s'exprimer devant les congressistes dans le cadre du futur rapprochement des deux régions.

L'organisation conviviale (accueil café, documents fournis aux congressistes, recueil des coordonnées afin d'établir un annuaire des militants de l'interpro, repas) a contribué à la réussite des travaux.

Un secrétariat régional en partie renouvelé a été élu à l'unanimité et Antoine Loguillard reconduit dans ses fonctions de secrétaire régional.

Après un riche débat sur la résolution générale, 10 amendements ont été adoptés sur les 13 déposés : ils sont transmis à la commission nationale des résolutions pour être examinés avant le congrès national à Montpellier.

Enfin le congrès fut l'occasion de dénoncer avec force la décision de la mairie de Toulouse de ne plus héberger les organisations syndicales, dont l'UNSA, d'ici juin 2015. D'ores et déjà, des contacts sont pris avec les autres organisations, en lien avec le Secrétariat national, pour riposter à ce coup porté à la démocratie sociale en Midi-Pyrénées.

Lorraine

Devant une centaine de militantes et militants des syndicats UNSA de Lorraine, Philippe Hoellinger, le secrétaire de la région a présenté l'activité de l'UNSA depuis le dernier congrès. Dans un climat constructif et positif, les représentants des syndicats du public et du privé de la région ont rappelé le développement de l'UNSA, les bons résultats électoraux enregistrés. Une nouvelle équipe conduite par Philippe Hoellinger a été élue avec la volonté de gagner la représentativité en 2017. Jean Grosset représentait le secrétariat national.

Somme

Le congrès de l'UD de la Somme, s'est réuni le mercredi 25 février 2015 à Amiens.

Une vingtaine de militants du privé et du public a débattu du rapport d'activité départementale, nationale et du projet de résolution.

Les rapports d'activité départementale, nationale et les modifications statutaires ont été votés à l'unanimité.

Des amendements à la résolution générale seront proposés lors du congrès de l'UR.

Cette UD remise sur pied, a renouvelé son bureau qui sera animé par Philippe Cordelette, nouveau secrétaire général.

Congrès de l'UNSA Justice

L'UNSA Justice a tenu ses assises nationales les 3 et 4 mars à Bagnolet avec la participation de Florence Dodin et Guy Barbier.

Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité et le congrès a reconduit Jean-François Forget aux fonctions de secrétaire général de la fédération. Il a également élu Stéphane Barraut, Fabrice Bégon, David Besson, Éric Gemmerle, Muriel Ocher comme adjoints.

L'UNSA Justice sort renforcée après les élections professionnelles de décembre 2015 et les débats ont porté sur l'évolution des métiers de la justice et des grands dossiers en cours dans la fonction publique et l'interprofessionnel.

Fonction publique :

parcours professionnels, carrières et rémunérations : enfin du concret ?

Les négociations PPCR entrent dans leur phase terminale. La ministre doit lancer le dernier round des négociations le 10 mars prochain après six mois de discussions. L'espoir d'annonces concrètes est cependant suspendu au contexte syndical particulier.

Après un engagement en 2013, la publication du rapport Pêcheur, six mois de discussions en 2014, le dossier des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations aborde la dernière ligne droite.

Les bilans sont connus, les positions des uns et des autres ont été exprimées, la ministre doit confirmer mardi 10 mars qu'elle a un mandat et les moyens de la négociation. Les personnels attendent désormais des réponses concrètes qui puissent être traduites dans le projet de loi de finances qui va être élaboré. En résumé, des mesures doivent se mettre en œuvre au plus tard au 1er janvier 2016.

La négociation va se dérouler dans le contexte postélectoral qui a vu un raidissement des organisations syndicales contestataires. Emblématique de cette évolution, l'annonce de la non-signature par la CGT et la FSU (et de façon moins surprenante par FO et Solidaires) du relevé de conclusions pour un accord sur la Qualité de vie au travail est révélateur de la tension qui s'est accrue.

Au moment où vont s'engager les dernières discussions, l'UNSA Fonction publique souhaite que soit très clairement fixées les règles de la négociation.

La loi de 2010 prévoit qu'il faut un accord majoritaire pour que les dispositions s'appliquent aux personnels. La puissance publique occupe une position singulière. Elle peut à tout moment décider d'appliquer (ou non) des décisions unilatérales. L'UNSA demande donc que soient explicitées, en amont des discussions, la position qui serait prise par le gouvernement aussi bien en cas d'accord, qu'en cas de non accord de manière à responsabiliser tous les acteurs de la négociation.

L'UNSA participera aux négociations, sans a priori, avec pour seule boussole l'intérêt des personnels.

Pour l'UNSA,

encourager l'inclusion par le retour à l'activité est le meilleur acte de solidarité

La somme de toutes les mesures proposées par le Premier ministre va dans ce sens.

Le collège de ministres présents mardi 3 mars autour du Premier ministre lors de son exposé de la feuille de route de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et pour l'inclusion sociale atteste que le Plan de lutte contre la

pauvreté ne peut être gagnée que dans la mobilisation et coordination des ministères impliqués. Il s'agit bien de consolider la cohésion sociale.

Alors que l'UNSA dénonçait le manque d'efficacité des aides actuelles qualifiées de saupoudrage, elle salue l'objectif de recentrage afin de mieux cibler les personnes aux revenus très modestes et en reprise d'activité.

Cette feuille de route décline plusieurs mesures dont la plus marquante est la refonte de la PPE et RSA d'activité en Prime d'activité. Ce nouveau dispositif inscrit dans le projet de loi préparé par le ministre du Travail a pour vocation d'inciter et d'accompagner le retour à l'activité professionnelle. L'enveloppe globale de 4 milliards pourrait demander une revalorisation au regard des besoins constatés.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2016, ce sont plusieurs millions d'actifs qui seront éligibles à la Prime d'activité dont, nouveauté, 700 000 jeunes, dès 18 ans s'ils sont actifs. C'est un notable progrès.

D'ailleurs, l'UNSA souhaite participer aux arbitrages concernant l'extension du dispositif aux apprentis et étudiants qui travaillent.

L'UNSA appuie l'accompagnement global des chômeurs de longue durée et leur droit à la qualification. Elle se félicite de la mise en œuvre de la Garantie jeunes pour 100 000 d'entre eux à l'horizon 2017. Elle apporte son aval à l'accompagnement renforcé des jeunes à partir de 16 ans sortant de la Protection de l'Enfance et de la Protection judiciaire, dispositif qui prend en compte des difficultés spécifiques.

L'UNSA approuve les mesures déclinées en faveur de l'encadrement des loyers qui devra être généralisé sur toutes les zones tendues, la garantie des loyers pour les salariés précaires et les jeunes, la sécurisation énergétique avec le Chèque énergie, la couverture santé avec l'acquisition santé complémentaire (ACS) et la facilitation de l'accès aux droits grâce à l'ouverture d'un simulateur de droits et l'ouverture du « coffre numérique » qui devrait participer à la réduction du non recours.

L'UNSA soutient toute mesure qui encourage le retour à l'emploi, favorise des gains de pouvoir d'achat et participe à la lutte contre la précarité et la pauvreté.

Le 8 mars célèbre la journée internationale des femmes

Cela fait maintenant 106 ans que la première journée consacrée aux femmes a été célébrée aux États-Unis, plus précisément le 28 février 1909, mais c'est Lénine, en créant la Journée Internationale en 1921, qui retiendra la date du 8 mars, en l'honneur des femmes qui manifestèrent les premières, le 8 mars 1917, à Petrograd, lors du déclenchement de la révolution russe.

Et ce n'est qu'en 1977, que la journée est officialisée par les Nations Unies. C'est encore aujourd'hui l'occasion de revendiquer l'égalité, de dresser un bilan des progrès réalisés, d'appeler à des changements et de célébrer les actes de courage et de détermination accomplis par des femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leur pays et de leur communauté.

La journée internationale de la femme du 8 mars 2015, met l'accent sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing établi il y a 20 ans, et signé par 189 gouvernements. Ce programme prône l'égalité des genres, condition fondamentale pour l'atteinte des objectifs de développement et de paix. En ces temps de crise, la tentation est grande de reléguer ces droits au second rang et d'inscrire plutôt une liste de souhaits en attendant des temps meilleurs. Si ce bilan présente des avancées beaucoup de lacunes subsistent, de nombreux défis restent à affronter.

Le thème pour l'année 2015 est ambitieux : « Autonomisation des femmes- Autonomisation de l'humanité » imaginé un monde où toutes les femmes peuvent participer à la vie politique, acquérir une éducation, bénéficier de revenus et vivre dans des sociétés exemptes de violence et de discriminations. Pour relever ce défi, tous les États membres de l'UNESCO et tous les partenaires sont appelés à unir leurs forces.

La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Le sexisme dans le monde du travail

Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CESP) a rendu, le vendredi 6 mars 2015 à deux jours de la journée internationale du droit des femmes, son rapport sur « Le sexisme dans le monde du travail » à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes.

Ce rapport dresse un constat de la réalité du sexisme au travail «qui fonctionne comme un redoutable instrument d'exclusion des femmes de la sphère professionnelle et leur signifie qu'elles ne sont pas à leur place». « Tout se passe tout d'abord comme si le mot sexisme était un mot tabou » alors que les conséquences sont néfastes sur la confiance en soi, la performance et le bien-être au travail : 93% des femmes salariées estiment que cela peut amoindrir leur sentiment d'efficacité.

Le rapport propose 35 recommandations pour prévenir et lutter contre les attitudes sexistes, notamment : Donner une définition précise du sexisme. Dévoiler le sexisme en menant une enquête tous les deux ans et en lançant des projets de recherche et d'enquêtes statistiques pour approfondir le thème qui apparaît plus que nécessaire pour pouvoir le prévenir et le combattre. Mettre en place des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur le sexisme dans les entreprises. Qualifier de délit tout acte sexiste en s'appuyant sur les lois contre les discriminations. Réfléchir à l'opportunité d'interroger la législation, de la modifier pour prévenir et lutter contre le sexisme.

L'UNSA, qui partage l'analyse et les recommandations du rapport, considère que le sexisme est contraire à l'égalité. Parce qu'il est difficile à traiter, peu reconnu et difficile à prouver, lutter contre fait partie du combat permanent de l'UNSA pour une égalité effective entre les femmes et les hommes.

Qualité de vie au travail, un colloque de l'UNSA

Le 30 mars, la veille de l'ouverture du congrès national à Montpellier, l'UNSA organise un colloque sur la qualité de vie au travail (QVT). Ce colloque, co-organisé avec l'ORSEU et le collectif UNSAvocats se tiendra au Palais des congrès (le CORUM), de 16h30 à 19h30. Il est ouvert à tous les congressistes, mais aussi aux adhérents UNSA de la région.

Venez nombreux à ce colloque qui sera l'occasion de débattre de la question très actuelle de la QVT et donc de l'amélioration des conditions de travail, durement touchées par presque une décennie de crise. Ce sujet intéresse tant le secteur privé dans lequel un accord national interprofessionnel a été conclu que la Fonction publique au sein de laquelle un projet d'accord est actuellement proposé à la signature des organisations syndicales. (Inscription <https://orseau.wordpress.com/>)

Programme du colloque

16h 30 Ouverture par Dominique Corona, secrétaire national

16h45 Table ronde réunissant

- Claude Katz, avocat, coordinateur du réseau UNSAvocats
- Vincent de Gaulejac, professeur de sociologie à l'université Paris Diderot
- Frédéric Cathus, ergonomiste, directeur du bureau ORSEU de Lyon
- Piery Poquet, DSC UNSA IBM France, négociateur du projet d'accord QVT d'IBM
- Dominique Thoby, secrétaire nationale UNSA Fonction Publique, négociatrice du projet d'accord QVT de la Fonction Publique
- Modération assurée par Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU

18h00 Débat avec la salle

19h00 Clôture par Luc Bérille, secrétaire général